

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2006/1171

Séance du 13 décembre 2006

**PROCEDURE A RESPECTER
POUR OBTENIR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
UN SERVICE REGULIER ROUTIER DE TRANSPORT DE VOYAGEURS
(hors services à la demande et hors services spéciaux scolaires)**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France :

- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France ,
- VU** la décision du conseil d'administration du 9 février 1989 portant approbation d'une procédure à respecter pour obtenir une autorisation d'exploiter, applicable aux transports publics réguliers routiers de voyageurs dans la Région des Transports Parisiens,
- VU** la décision du conseil d'administration du 11 juillet 2000 relative à l'approbation des principes de sectionnement applicables sur les lignes régulières de voyageurs exploitées dans la région d'Ile-de-France,
- VU** Le rapport de présentation n° 2006/1171
- VU** l'avis de la commission de l'offre de transport en date du 7 décembre 2006,

CONSIDERANT que le STIF élabore un plan régional de transport qui comprend les «services réguliers qui sont des services offerts à la place dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance » ;

Après en avoir délibéré,


DECIDE :

ARTICLE 1 : Est approuvée la procédure ci-jointe pour obtenir une autorisation d'exploiter un service régulier routier de transport de voyageurs.

ARTICLE 2 : Cette procédure se substitue aux procédures approuvées par la décision du conseil d'administration du STIF du 9 février 1989 susvisée.

ARTICLE 3 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON

